

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 avril 2023**

DATE DE LA CONVOCATION

06 avril 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 9

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt trois

Et le 13 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-024-2023

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code général de la Fonction publique,

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil communautaire que dans le cadre du transfert de la piscine de Bracieux à la Communauté de communes, de son intégration dans le périmètre de la Délégation de service Public en cours de consultation, il convient de remettre en activité le bassin pour 15 jours à compter du 1^{er} juin 2023.

Dans ces conditions, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité de maitre-nageur à temps complet dans les conditions prévues au 2^o de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique, à savoir, un contrat d'une durée maximale de 6 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 12 mois consécutive. L'agent recruté serait rémunéré par référence à la grille d'éducateur des activités physiques et sportives, grade de catégorie B de la filière sportive. Son contrat étant établi sur une période de 15 jours, le coût financier pour la collectivité est équivalent à celui d'un agent exerçant ses fonctions à mi-temps sur un mois complet.

Au terme de cet exposé, le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Créer un emploi non permanent d'éducateur des activités physiques et sportives pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet ;
- L'autoriser à recruter sur ce poste ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants à ces emplois non permanents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'un emploi non permanent d'éducateur des activités physiques et sportives pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter sur ce poste ;
- **DIT** que les crédits correspondants à ces emplois non permanents seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Daniele DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT